

L'honorable ministre s'est apitoyé avec raison sur le sort qui est trop souvent fait dans notre province aux enfants âgés de moins de douze ans. Nous sommes bien d'accord avec lui et nous avouons qu'il est honteux qu'aucune loi ne puisse empêcher les patrons d'employer ces jeunes enfants dans leurs usines lorsqu'ils devraient être encore à l'école.

Monsieur le Dr E.-P. Lachapelle nous a dit, il y a un instant, qu'en sa qualité de président du Bureau d'Hygiène Provinciale il était disposé à tout faire pour remédier à ce regrettable état de choses. J'espère que nos sociétés médicales s'occuperont aussi de cette question et qu'elles contribueront à faire disparaître de notre pays cette exploitation de l'enfance. L'honorable Monsieur Gouin me permettra d'attirer son attention sur d'autres enfants qui sont abandonnés par notre gouvernement. Je veux parler des petits êtres sans parents recueillis en assez grand nombre par nos institutions de charité

Je voudrais seulement profiter de la sympathie manifestée par Monsieur le Ministre pour l'enfance et mettre une question au point.

On reproche beaucoup aux religieuses la grande mortalité des enfants qui leurs sont confiés. Mon ami Cormier et moi nous nous sommes occupés, déjà, de ces enfants et nous ne viendrons pas dire ici qu'il n'y a pas moyen de faire mieux. Nous pouvons affirmer que ces petits enfants abandonnés meurent beaucoup trop jeunes et en trop grand nombre.

Mais, Messieurs, devons-nous jeter tout le blâme sur nos institutions? Non, je crois qu'elles font autant qu'elles peuvent dans les circonstances. Elles sont obligées de payer des taxes d'eau à notre municipalité et l'aide qu'elles reçoivent du dehors n'est pas en rapport avec leurs besoins. Pourquoi alors demander à ces religieuses qui poussent le dévouement jusqu'à recevoir ces petits êtres lorsque personne ne peut les y obliger, de faire plus qu'elles ne pourraient faire sans courir à une ruine certaine?

La charité et le dévouement doivent connaître des bornes.